



Licenciement ou lettre de demission.

Par **Sunshine75**, le **13/11/2008** à **21:52**

Bonjour,rnrnVoilà, Je suis en CDI depuis 3 ans dans un magasin de sport, et je souhaiterais vivement partir. J'ai demandé a mon responsable comment cela se passait, et il m'a répondu que soit il me licencierait pour faute, soit je devais faire une lettre de demission, et qu'il n'y avait aucune negociation possible.rnrnComment puis je faire pour pouvoir avoir mes indemnités soldes de tout compte ect ...et toucher le chômage (si je n'ai pas trouvé un nouveau job entre temps) ?rnrnMerci d'avance.

Par **Marion2**, le **13/11/2008** à **22:40**

Bonjour,rnVotre intérêt est de ne pas donner votre démission, ce qui vous empêcherait de percevoir les indemnités ASSEDICrnSi entre temps, vous avez trouvé un autre emploi, alors là, oui, vous pouvez démissionner, par lettre recommandée AR, en respectant votre préavis.rnQuant au licenciement pour faute, soyez très vigilant.rnCDT

Par **Sunshine75**, le **13/11/2008** à **23:10**

Bonsoir,rnrnMerci beaucoup pour votre réponse. Je reviendrais vers vous pour d'autres informations supplémentaires.rnMerci encore et bonne soirée. ^^

Par **Marion2**, le **13/11/2008** à **23:13**

Bon courage à vous